



## Groupe de Travail - Direction et Fonctionnement de l'école Formation initiale (12/03/15)

La séance du 12 mars 2015 du groupe de travail « direction et fonctionnement de l'école » était exclusivement consacrée à la problématique de la formation initiale. Pour l'essentiel, les débats ont été consacrés à la mise en œuvre concrète des modalités de formation définies par la circulaire du 1/12/14 ([lire ici](#)). Plusieurs propositions de la circulaire vont dans le sens d'un renforcement de la formation initiale et continue souhaité par le SNUipp-FSU. Nous les avons méthodiquement reprises pour vérifier la conformité des actions engagées par l'administration dans les AM et contraindre celle-ci au respect des nouveaux droits ouverts aux collègues.

Par ailleurs, les élu-e-s SNUipp-FSU ont présenté des revendications fondées à la fois sur les remontées de l'enquête diffusée auprès des collègues ayant bénéficié de la formation initiale en juin 2014 ([lire ici](#)) et sur les exigences fortes que le SNUipp-FSU porte en matière d'accès à une formation de qualité pour tous, dans le respect des obligations de service des agents, au plus près des préoccupations professionnelles dans un contexte de transparence et d'équité.

### **Remplacement des collègues nouvellement nommé-e-s directeurs/trices**

Nous avons exigé que tous les collègues en formation initiale soient remplacés à temps plein, y compris ceux/celles exerçant déjà un intérim de direction. Leurs journées de décharge éventuelles doivent également faire l'objet d'un remplacement pour permettre à un adjoint d'en bénéficier et éviter que le collègue en formation subisse la « double peine » de la journée de formation et de la soirée à l'école pour faire le travail de direction.

### **Formation en présentiel et sur le temps de travail**

La circulaire garantit que la formation initiale ait lieu sur le temps de travail. Le SNUipp-FSU exige qu'il en soit de même pour la formation continue et également pour le module de préparation à l'entretien. Cette année, des stages de formation continue destinés aux directeurs/trices ont été annulés faute de participation suffisante. Pour le SNUipp-FSU, cela résulte de deux facteurs :

- + leur organisation sur des mercredis après-midis, d'où notre exigence de les réinstaller sur le temps scolaire
- + la faible information diffusée pour un nouveau dispositif, d'où notre demande réitérée de la réactualisation de la note du DASEN de juin 2011 ([lire ici](#)) rappelant les droits acquis départementalement pour les directeurs : formation spécifique, forfait d'HSE pour l'organisation de l'accompagnement éducatif, récupération des réunions avec l'IEN hors temps scolaire sur les 108 h, tuilage.

Nous avons par ailleurs rappelé notre exigence d'une formation en présentiel sur l'ensemble du parcours initial, sans recours à la formation à distance.

### **Contenu de formation**

Pour mieux répondre aux requêtes des collègues recueillies dans l'enquête et à nos revendications en termes de renforcement du rôle pédagogique du directeur, nous avons demandé d'avoir accès au canevas de formation avant sa validation. Il s'agit pour nous de garantir le tuilage au sein de la formation initiale en l'inscrivant dans l'emploi

du temps de la formation (contrairement à ce qui s'est passé l'an dernier), de vérifier le respect du cahier des charges de l'arrêté du 28-11-2014. Accord de principe de l'administration, un prochain rendez-vous devrait être fixé à ce propos.

La circulaire oblige les formateurs à recenser les besoins des formés, en particulier en rapport avec les caractéristiques du poste occupé, prendre en compte leurs attentes et différencier l'offre de formation. Nous avons donc demandé que les critères suivants soient pris : distinction des spécificités de la maternelle (nouveaux programmes) et de l'élémentaire (liaison école/collège, langues vivantes), prise en compte d'une CLIS dans l'école, de l'expérience acquise en intérim, du classement de l'école en Education Prioritaire. Pour anticiper ces besoins et attentes de formation différents, nous avons suggéré qu'un questionnaire soit transmis aux collègues pour un relevé, en amont de la formation.

La formation initiale se compose désormais de trois modules : trois semaines avant la prise de postes, deux semaines lors de la première année d'exercice auxquelles s'ajoutent désormais trois jours en fin d'année scolaire. Pour ce dernier volet, nous avons insisté pour que la modalité prévue (échanges de pratiques entre collègues) soit bien mise en œuvre.

La circulaire fait référence à plusieurs journées auprès des services de collectivité territoriale. Afin de ne pas trop amputer la formation, nous avons avancé la proposition qu'une seule journée soit consacrée aux relations avec le partenaire municipal, étant donné que la plupart des besoins dans ce domaine sont couverts par les journées de tuilage (dont nous exigeons le maintien à hauteur de deux journées pleines).

Nous avons également renouvelé notre proposition d'étendre l'intervention des formateurs au-delà du cercle des IEN (formateurs ESPE, universitaires, spécialistes de la gestion de groupe, etc.).

La circulaire prévoit que l'évaluation de la formation des directeurs soit fondée en partie sur les appréciations des directeurs. Dans un souci de transparence, les élu-e-s SNUipp-FSU ont réclamé qu'un relevé de conclusions écrit consigne ces observations pour une étude contradictoire lors d'un GT direction.

Le GT est parvenu à un consensus sur les modalités d'évaluation de la formation initiale en deux temps : d'abord un bilan des trois semaines avant la prise de poste puis un bilan de l'ensemble de la formation initiale.

### **Droits à formation des intérim**

La circulaire ouvre les droits à formation des collègues nommés sur un intérim mais sans en préciser la durée et les modalités (« une durée suffisante pour répondre aux besoins identifiés »). Nous avons proposé que les collègues bénéficient dès la rentrée d'au moins une journée de formation aux outils informatiques de gestion de l'école et qu'ils suivent ensuite au moins une semaine de formation en présentiel, plutôt de manière filée (deux fois deux jours). Ces propositions ont fait l'objet d'un accord unanime du GT et seront présentées en l'état par les représentants de l'administration à l'IA-DASEN pour validation.

## **Tutorat**

Nouveau dispositif qui prévoit l'accompagnement d'un-e directeur/trice nouvellement nommé-e par un-e collègue expérimenté-e, sous la responsabilité de l'IEN, le tutorat devrait se mettre en place dès la rentrée 2015. Nous avons insisté sur la référence faite par la circulaire au volontariat pour éviter à tout prix que la sélection des tuteurs se fasse éventuellement sous la pression des IEN. Pour ce faire, et garantir que les nominations soient prononcées en toute transparence et équité, nous avons demandé que soit organisé un appel à candidatures départemental, soumis à avis de l'IEN, avec nominations au barème.

Après discussion lors de laquelle l'administration a fait valoir que la circulaire fait référence « à la sollicitation de l'IEN » et la pertinence d'un accompagnement local voire municipal, le GT fait la proposition unanime d'un appel à candidatures à l'échelle de la circonscription.

L'ensemble des organisations a dénoncé la faiblesse de la rémunération (indemnité annuelle de 300€) en regard des tâches demandées. Nous avons relevé que le programme de rencontres annuelles entre tuteur et « tutoré » est censé faire l'objet d'une prise en charge des frais de déplacement pour le tuteur mais la vigilance s'impose sur la hauteur des budgets consacrés à ces remboursements. Pour le SNUipp-FSU, aucun déplacement non remboursé ne pourra être exigé des personnels.

Selon la circulaire, les tuteurs sont bénéficiaires d'une formation en amont de l'exercice de leur mission. Le SNUipp-FSU exercera toute la vigilance nécessaire pour que cette formation soit effectivement proposée dans des conditions convenables pour les collègues, et avec un contenu pertinent.

Prochain GT « direction et fonctionnement de l'école » consacrée à la simplification administrative.